Madame la Présidente, mesdames et messieurs les députés, chers collègues

Intervenant du Silex

Pour le Belgian Disability Forum asbl (BDF), pouvoir choisir où, quand, comment se déplacer est essentiel.

Vous rendez-vous compte que, 66 ans après la création de l’Union européenne, la majorité des personnes en situation de handicap ne peuvent toujours pas se déplacer de manière égale aux autres citoyens européens ??? 66 ans… c’est à peu près l’âge de la pension. Est-ce une échelle qui vous parle ??? Il est grand temps que cela change !

La carte européenne de handicap (EDC) montre que votre handicap est reconnu, même s'il est invisible.

Le BDF demande :

* **Une reconnaissance européenne** : l’EDC doit être reconnue par tous les États membres de l'UE.
* **Une utilisation volontaire** : l'EDC est plus qu'une preuve de l'existence d'un handicap, c'est avant tout une reconnaissance des besoins individuels d'adaptation.
* **Une législation contraignante** sur l'introduction et la reconnaissance de l’EDC. Afin d'éviter toute discrimination fondée sur la nationalité, tous les prestataires qui assurent des services adaptés aux personnes en situation de handicap devraient être obligés de participer à l’EDC. Par ailleurs, ils devraient être encouragés à respecter des normes d’accessibilité conformes à l’Universal Design .

Le BDF s'oppose totalement à la **fusion de l'EDC avec la carte européenne de stationnement** :

* + Les deux cartes ne répondent pas aux mêmes conditions d'octroi,
	+ Les deux cartes ont des rôles et des conditions de délivrance différents et doivent être physiquement disponibles séparément.

Intervenant Ligue Alzheimer

Le second domaine pour lequel le BDF demande votre soutien, c’est le « social ». Comment peut-on imaginer construire une Union économique efficace si elle n’est pas sociale ? Le BDF appelle au **renforcement du rôle social de l'Union européenne** par la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes en situation de handicap. Sans cela, L’Europe ne parviendra jamais non plus à relever le défi de remettre plus de personnes à l’emploi.

L'emploi et la formation sont des leviers essentiels à l’autonomie et à la participation sociétale des personnes en situation de handicap. Le Conseil européen a condamné deux fois la Belgique pour manque d’accompagnement des personnes en situation de handicap. Enormément de personnes au motif de leur handicap, **soit arrivent très tard sur le marché de l’emploi, soit le quittent très tôt**. Il est inacceptable que le système social, qui est chargé d’accompagner les personnes, dans les faits, se soucie aussi peu des personnes en raison de leur état de santé.

L’Europe doit faire en sorte

* Qu’un **financement plus important** soit prévu pour que la personne en situation de handicap
* ait d’une part accès à une formation qualifiante de qualité,
* d’autre part à l’emploi ou soit maintenue dans son emploi.
* **Que Les gouvernements** assument leurs engagements et montrent l’exemple : ils doivent recruter plus de personnes en situation de handicap dans le secteur public.
* **Que le secteur privé**
* soit obligé de développer des plans d'action positive,
* soit contraint à engager des personnes en situation de handicap, éventuellement sur base de quotas obligatoires d’emploi,
* reçoive une compensation financière pour l'adaptation du lieu de travail d'une personne en situation de handicap.

**Intervenant - Ligue Braille**

**Enfin, l’Europe numérique et l’intelligence artificielle doivent être encadrées d’urgence.**

La digitalisation a un effet catastrophique : elle exclut beaucoup de personnes en situation de handicap. Le BDF demande que pour chaque prestation publique et privée d’intérêt public, un « guichet humain » soit disponible sans surcoût.

Les technologies sont par ailleurs de plus en plus en plus souvent tactiles ; les modes d’emploi et les procédures pour l’accès aux droits sont non documentées dans des formats accessibles.

La mise en œuvre de la directive European Accessibility Act est décevante car l’Etat belge a opté pour une transposition minimaliste de la directive. Bref, la digitalisation, que l’on nous présentait comme inclusive, est devenue une véritable source de fracture sociale. Le BDF prie l’Europe de redresser le tir : en ratifiant la Convention sur les Droits des personnes handicapées, l’Union européenne s’est engagée à développer des réglementations fortes en matière d’accessibilité. Elles deviennent urgentes !

Quant à l’Intelligence Artificielle, le BDF considère qu’elle doit être au service des citoyens et de la qualité des relations entre eux. Or, l’environnement est envahi d’outils qui ne sont pas suffisamment réglementés sur le plan de la protection de la vie privée et de la non-discrimination.

Il est urgent que l’Union européenne donne un cadre légal à l’utilisation de ces outils. Il doit tenir compte de l’ensemble des implications liées au recours à l’intelligence artificielle. Il ne peut se limiter aux seuls aspects commerciaux.